

COMMUNE DE CIVENS

Extrait du procès-verbal des délibérations prises par le Conseil Municipal dans sa séance du 27 février 2026

(Application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christophe GUILLARME,
Maire :

- A approuvé les comptes financiers uniques 2025 du budget assainissement et du budget résidence seniors
- A approuvé l'affectation des résultats du budget assainissement et du budget résidence seniors
- A approuvé le budget primitif 2026 résidence seniors

Christophe GUILLARME
Maire



Nathalie BLANCHARD
Secrétaire de séance



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 FEVRIER 2026

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 février 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Nathalie BLANCHARD

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Philippe SESSIECQ, Joëlle BAYARD, Dominique DUBOIS, Fabienne ETAIX, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : Mireille PALMIER donne pouvoir à Nathalie BLANCHARD, Gérard BORDET donne pouvoir à Fabien MARTINON, Olivier FAJWISIEWICZ donne pouvoir à Philippe SESSIECQ,

Membres absents ou excusés : Édouard PONCET, Lorène GRANGE, David BEFORT

N° 2602001

OBJET : APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT SUR LE BUDGET PRINCIPAL 2026

Sous la présidence de Monsieur Fabien MARTINON, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte financier unique de l'exercice 2025, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1° - prend acte de la présentation du compte financier unique du budget assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		83 941,59 €		255 390,75 €
Part affectée à investissement		0,00 €		
Opérations de l'exercice	123 682,33 €	131 371,49 €	54 087,87 €	29 019,54 €
Totaux	123 682,33 €	215 313,08 €	54 087,87 €	284 410,29 €
Résultat de clôture		91 630,75 €		230 322,42 €
	Besoin de financement			
	Excédent de financement		230 322,42 €	
	Restes à réaliser DEPENSES		0,00 €	
	Restes à réaliser RECETTES		0,00 €	
	Besoin total de financement			
	Excédent total de financement		230 322,42 €	

2° - Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200651-20260227-2602001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2026

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° - Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° - Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- 0 € au compte 1068 (recette d'investissement)
- 91 630,75 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

6° - Faisant suite à la dissolution du budget assainissement et au transfert de la compétence à CCFE, décide l'intégration des résultats du budget assainissement selon les termes suivants :

- Résultats d'investissements de la commune repris à la ligne 001 :	- 341 472.77
- Reprise des résultats d'investissement de l'assainissement	+ 230 322.42
- Total ligne 001 au budget de la commune (recette d'investissement)	- 111 150.35
- Résultats de fonctionnement de la commune repris à la ligne 002	+ 513 612.11
- Reprise des résultats de fonctionnement de l'assainissement	+ 91 630.75
- Total ligne 002 au budget de la commune (recette de fonctionnement)	+ 605 242.86

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 27 février 2026

Christophe GUILLABRME
Maire



Fabien MARTINON, adjoint
(Lors du vote du compte financier unique),

Nathalie BLANCHARD
Secrétaire de séance

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 FEVRIER 2026

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 février 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Nathalie BLANCHARD

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Philippe SESSIECQ, Joëlle BAYARD, Dominique DUBOIS, Fabienne ETAIX, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : Mireille PALMIER donne pouvoir à Nathalie BLANCHARD, Gérard BORDET donne pouvoir à Fabien MARTINON, Olivier FAJWISIEWICZ donne pouvoir à Philippe SESSIECQ,

Membres absents ou excusés : Édouard PONCET, Lorène GRANGE, David BEFORT

N° 2602002

OBJET : APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 BUDGET RESIDENCE SENIORS -- AFFECTATION DU RESULTAT SUR LE BUDGET 2026

Sous la présidence de Monsieur Fabien MARTINON, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget résidence séniors, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1° - prend acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		33 817.99 €	0 €	0 €
Part affectée à investissement				
Opérations de l'exercice	0.00 €	0 €	0 €	0 €
Totaux	0.00 €	33 817.99 €	0.00 €	€
Résultat de clôture		33 817.99 €	0 €	
	Besoin de financement		0 €	
	Excédent de financement			
	Restes à réaliser DEPENSES		0,00 €	
	Restes à réaliser RECETTES		0,00 €	
	Besoin total de financement		0 €	
	Excédent total de financement		33 817,99 €	

2° - Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200651-20260227-2602002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2026

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° - Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° - Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- 0 € au compte 1068 (recette d'investissement)
- 0 € au compte 001 (excédent d'investissement reporté)
- 33 817.99 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Expédition conforme au registre.
A Civens, le 27 février 2026

Christophe GUILLARME
Maire



Fabien MARTINON, adjoint
(Lors du vote du compte financier unique)

Nathalie BLANCHARD
Secrétaire de séance

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 FEVRIER 2026

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 février 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Nathalie BLANCHARD

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Philippe SESSIECQ, Joëlle BAYARD, Dominique DUBOIS, Fabienne ETAIX, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : Mireille PALMIER donne pouvoir à Nathalie BLANCHARD, Gérard BORDET donne pouvoir à Fabien MARTINON, Olivier FAJWISIEWICZ donne pouvoir à Philippe SESSIECQ,

Membres absents ou excusés : Édouard PONCET, Lorène GRANGE, David BEFORT

N° 2602003

OBJET : VOTE DU BUDGET RESIDENCE SENIORS 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants,
Considérant les crédits inscrits aux projets des budgets primitifs 2026 pour l'exercice 2026,
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
-Vote le Budget primitif 2026 en équilibre :

- o Résidence séniors : 33 817,99 €
 - ✚ Fonctionnement : 33 817,99 €
 - ✚ Investissement : 0 €

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Expédition conforme au registre.
A Civens, le 27 février 2026

Christophe GUILLARME
Maire



Nathalie BLANCHARD
Secrétaire de séance

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large loop and a long horizontal stroke extending to the right.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200651-20260227-2602003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026